



Formulaire de demande de la Carte Club (en caractères d'imprimerie S.V.P.)



Veuillez remplir ce court formulaire de demande. Votre demande, accompagnée d'une pièce d'identité valide avec photo, sera traitée sur-le-champ et vous recevrez votre propre Carte Club afin de profiter des avantages qu'elle procure.

<input type="checkbox"/> Nouvelle demande	<input type="checkbox"/> Mise à jour de la Carte Club (Ne remplir que les cases applicables)
---	--

Les éléments écrits **en caractères gras** sont obligatoires.

Mlle M. Mme Aucun

Prénom :	Autre(s) prénom(s) :
-----------------	----------------------

Nom de famille :

Sexe : Homme Femme

Date de naissance :	Mois (MM)	Jour (JJ)	Année (AAAA)
----------------------------	------------------	------------------	---------------------

Adresse postale :

Ville/Municipalité :	Province/État :
-----------------------------	------------------------

Code postal :	Pays :
----------------------	---------------

Numéro de téléphone : ()	Adresse de courriel :
--	-----------------------

Vous est-il présentement interdit d'entrer au Club Regent Casino ou au McPhillips Station Casino dans le cadre du programme d'exclusion volontaire ou involontaire ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
---	---

Un membre de votre famille immédiate est-il employé par la Manitoba Lotteries ? On entend par « membre de la famille immédiate » les personnes suivantes : père, mère, frère, sœur, conjoint (y compris conjoint de fait), enfant ou enfant en tutelle de l'employé.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
--	---

Veuillez indiquer votre langue de communication préférée :	<input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> English
--	--

J'accepte de recevoir des informations publicitaires de la Manitoba Lotteries :	<input type="checkbox"/> Par courrier électronique <input type="checkbox"/> Par la poste <input type="checkbox"/> Par téléphone
---	--

À noter : Les avantages du programme facultatif visant à imposer des limites aux joueurs sont accordés aux détenteurs de la Carte Club pour les aider à gérer le temps et l'argent consacrés aux jeux électroniques. Veuillez consulter le kiosque Players Booth pour de plus amples renseignements.

J'ai lu et je m'engage à respecter toutes les modalités du programme Carte Club.

Signature : _____ **Date :** _____

La Manitoba Lotteries, pour le compte de la province du Manitoba, est légalement autorisée à exercer et à gérer des activités de casino au Manitoba. La Manitoba Lotteries exploite les établissements Club Regent Casino et McPhillips Station Casino, lesquels offrent ce programme Carte Club. Les renseignements personnels recueillis en vertu de cette demande se rapportent à la gestion et à la comptabilité du programme Carte Club et aux activités de commercialisation et de recherche auprès des clients. Ils peuvent être échangés à l'interne afin de permettre la mise en place d'une exclusion volontaire ou involontaire. Les renseignements sont conservés de manière confidentielle, conformément à la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Ils peuvent être divulgués uniquement en vertu de dispositions législatives ou si cela est exigé par la loi. Toute question relative à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation des renseignements personnels recueillis dans le cadre de la présente demande peut être adressée au Responsable de la protection des renseignements personnels, Manitoba Lotteries, 1390, avenue Pacific, Winnipeg (Manitoba) R3E 3R9; téléphone : +1 204-957-2500, poste 2552.

Réservé à la Manitoba Lotteries	N° d'identification du joueur : _____ Date d'adhésion : _____ Pièce d'identité vérifiée : <input type="checkbox"/> _____ (Initiales/N° d'empl.) Type de pièce d'identité : _____ Adhésion rapide : _____ (Initiales/N° d'empl.) Adhésion complète : _____ (Initiales/N° d'empl.) Prise de livraison de la carte : <input type="checkbox"/> CRC <input type="checkbox"/> MSC Hôte de casino : _____
--	--

Rév. le 31 août 2011

Pour de plus amples renseignements :

www.casinosofwinnipeg.com/fr

Appels locaux : +1 204-957-2500 Appels sans frais : 1-800-265-3912

Si le jeu devient plus qu'un simple divertissement pour vous ou pour quelqu'un que vous connaissez, appelez la ligne d'aide sur le jeu compulsif au 1-800-463-1554.

N'oubliez pas... ce n'est qu'un jeu.



Conditions générales du programme Carte Club



1. Les demandeurs doivent avoir dix-huit ans ou plus pour participer et doivent se conformer à toutes les conditions générales d'adhésion.
2. Pour faire une demande de Carte Club, il faut présenter en personne une pièce d'identité valide avec photo. Une liste des pièces d'identité acceptables est disponible Players Booth dans les deux casinos.
3. Les employés de la Manitoba Lotteries ne sont pas admissibles au programme Carte Club. Les membres de la famille immédiate* des employés de la Manitoba Lotteries, tel que défini dans la politique de la Manitoba Lotteries, peuvent faire une demande d'adhésion au programme Carte Club et recevoir les prestations associées, sauf pour ce qui est des éléments promotionnels.** Les membres de la famille immédiate des employés de la Manitoba Lotteries doivent faire état de leur situation familiale au moment où ils présentent une demande et sont responsables de la mise à jour de leur adhésion en cas d'un changement apporté à leur situation familiale.
***Membre de la famille immédiate** – Les personnes suivantes : père, mère, frère, sœur, conjoint (y compris conjoint de fait), enfant ou enfant en tutelle de l'employé.
****Éléments promotionnels** – Un événement ou promotion au cours de laquelle un ou des gagnants peuvent être tirés au sort et se voir attribuer un prix dont la valeur est supérieure à 100 \$ (c.-à-d. abattage des cartes, tirage de bulletin de participation, Scan to Win et autres promotions similaires).
4. Le demandeur doit présenter une demande d'adhésion dûment remplie et signée, indiquant ainsi son acceptation des conditions générales du programme Carte Club. La Manitoba Lotteries se réserve le droit de déterminer l'admissibilité et peut refuser toute demande au programme Carte Club.
5. Les personnes visées par des mesures d'exclusion volontaire ou involontaire ne sont pas autorisées à pénétrer dans le Club Regent Casino ou le McPhillips Station Casino et ne peuvent donc pas faire de demande ou participer au programme Carte Club pendant la durée de l'exclusion.
6. Les membres du programme Carte Club ne peuvent avoir qu'une seule carte/adhésion en vigueur. Les cartes demeurent la propriété de la Manitoba Lotteries.
7. Les avantages du programme Carte Club, y compris les Player Points, les offres et autres privilèges ne sont pas transférables. À moins d'avis contraire, on ne peut utiliser qu'une seule Carte Club pour se prévaloir des privilèges consentis aux membres.
8. En cas de décès, l'exécuteur testamentaire ou l'administrateur du membre peut demander le paiement des Player Points en présentant un formulaire de *Demande de paiement des Player Points d'un détenteur de Carte Club* accompagné des documents nécessaires. Adressez-vous au Players Booth pour obtenir des renseignements sur le programme.
9. Le membre doit présenter une pièce d'identité valide ainsi que sa Carte Club pour tout échange. Toutes les transactions doivent se faire en personne.
10. Les Player Points peuvent être échangés uniquement contre des produits et services choisis. Veuillez consulter le casino pour de plus amples renseignements.
11. Les Cartes Club qui n'affichent aucune activité pendant dix-huit (18) mois consécutifs seront considérées inactives et les comptes seront archivés dans le système de Carte Club. Les Player Points et les offres non échangés associés aux comptes archivés seront annulés.
12. La Manitoba Lotteries décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommage imputable à la mauvaise utilisation de la carte.
13. La carte ne peut être utilisée que par le titulaire dont le nom paraît sur la carte. La Manitoba Lotteries ne peut être tenue responsable de la perte ou du vol d'une carte. Les membres ont la responsabilité d'avertir la Manitoba Lotteries lorsque leur carte est perdue ou volée, et de présenter une pièce d'identité pour obtenir une carte de remplacement.
14. Il revient au membre de s'assurer que la carte est bien insérée et acceptée par l'appareil pour le jeu.
15. Il revient au membre d'aviser la Manitoba Lotteries de toute modification de l'information ou de la situation par rapport à sa Carte Club. Les renseignements personnels ne seront modifiés que sur présentation de la Carte Club et d'une pièce d'identité valide du membre.
16. La Manitoba Lotteries se réserve le droit de modifier le solde des Player Points à la suite d'erreurs ou d'anomalies d'exploitation.
17. La Manitoba Lotteries se réserve le droit d'annuler ou de modifier le programme Carte Club ou les conditions générales de quelque façon que ce soit, sans avis préalable. Les membres disposeront de 180 jours pour échanger leurs Player Points si la Manitoba Lotteries met fin au programme Carte Club.
18. Des rapports d'activités de jeu sont disponibles pour les clients qui remplissent un formulaire de demande. Ces rapports sont remis aux membres uniquement sur présentation de leur Carte Club et d'une pièce d'identité valide.
19. Ces conditions générales remplacent toutes les conditions générales précédentes. La Manitoba Lotteries peut modifier les présentes conditions générales ou publier des conditions générales de remplacement en tout temps et de quelque manière que ce soit, sans avis préalable. Tous les membres du programme Carte Club conviennent, en vertu de leur participation, de respecter ces conditions générales officielles et d'être liés par elles ainsi que toute modification qui leur succède ou les remplace.
20. La Manitoba Lotteries, pour le compte de la province du Manitoba, est légalement autorisée à exercer et à gérer des activités de casino au Manitoba. La Manitoba Lotteries exploite les établissements Club Regent Casino et McPhillips Station Casino, lesquels offrent ce programme Carte Club. Les renseignements personnels recueillis en vertu de cette demande se rapportent à la gestion et à la comptabilité du programme Carte Club et aux activités de commercialisation et de recherche auprès des clients. Ils peuvent être échangés à l'interne afin de permettre la mise en place d'une exclusion volontaire ou involontaire. Les renseignements sont conservés de manière confidentielle, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Ils peuvent être divulgués uniquement en vertu de dispositions législatives ou si cela est exigé par la loi. Toute question relative à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation des renseignements personnels recueillis dans le cadre de la présente demande peut être adressée au Responsable de la protection des renseignements personnels, Manitoba Lotteries, 1390, avenue Pacific, Winnipeg (Manitoba) R3E 3R9; téléphone : 204-957-2500, poste 2552.

Rév. Le 31 août 2011

Pour de plus amples renseignements :

www.casinosofwinnipeg.com/fr

Appels locaux : 204-957-2500 Appels sans frais : 1-800-265-3912

Si le jeu devient plus qu'un simple divertissement pour vous ou pour quelqu'un que vous connaissez, appelez la ligne d'aide sur le jeu compulsif au 1-800-463-1554.

N'oubliez pas...ce n'est qu'un jeu.